

Séance ordinaire du 5 décembre 2022

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 5 décembre 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Absent : Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 02 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-12-203

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Report de vacances 2022
 - 4.3 Dépôt – Registre public des déclarations et de la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus
 - 4.4 Avis de motion et dépôt – Règlement 700-22 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2023 ainsi que le taux d'intérêts et les versements
 - 4.5 Avis de motion et dépôt – Règlement 701-22 constituant une réserve financière pour la tenue des élections municipales
 - 4.6 Avis de motion et dépôt – Règlement 702-22 constituant une réserve financière pour l'équilibrage du rôle d'évaluation
 - 4.7 Appui – Municipalité de Saint-Didace (Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils)
- 5: FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Nomination d'un coordonnateur aux mesures d'urgence
 - 6.2 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence et financement
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de novembre 2022
 - 7.2 Reddition de compte finale – PAVL PPA-CE dossier n°00031798-1-52055(14)-20220511-007
 - 7.3 Déneigement de la Montée du lac Robert – Avenant au contrat de Martin Laurendeau
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 8.1 Octroi – Contrat de collecte des matières organiques putrescibles
- 8.2 Octroi – Mise à jour du rapport d'étude préliminaire pour le projet de prolongement des égouts sur le rang York
- 8.3 Achat – Compresseur pour l'usine de traitement d'eau potable
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de novembre 2022
 - 10.2 Renouvellement – Adhésion à la COMBEQ de l'inspecteur municipal
 - 10.3 Dérogation mineure pour les deux terrains composés des lots 5 637 391, 5 637 392, 5 637 395, 5 637 396
- 11 : LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire pour le mois de novembre 2022
 - 11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives
- 12 : DIVERS**
- 13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-12-204

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de novembre 2022.

4.2 Report des vacances 2022

2022-12-205

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil autorise le report des vacances 2022 non-épuisées de madame Carole Hatotte durant l'hiver 2023.

QUE ce conseil autorise le report des vacances 2022 non-épuisées de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice durant l'hiver 2023.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.3 Dépôt – Registre public des déclarations et de la déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus

La directrice générale informe le conseil qu'aucune déclaration n'a été faite par un ou des membres du conseil municipal en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. En conséquence, aucun extrait de registre n'est déposé, mais sont déposées les déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil tel que requis par l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4.4 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 700-22 décrétant le taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2023 ainsi que le taux d'intérêts et les versements

2022-12-206

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement n° 700-22 décrétant le taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2023 ainsi que le taux d'intérêt et les versements.

Une copie du règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

4.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 701-22 constituant une réserve financière pour la tenue des élections municipales

2022-12-207

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bertrand à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement n° 701-22 constituant une réserve financière pour la tenue des élections municipales.

Une copie du règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

4.6 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 702-22 constituant une réserve financière pour l'équilibrage du rôle d'évaluation

2022-12-208

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le règlement n° 702-22 constituant une réserve financière pour l'équilibrage du rôle d'évaluation.

Une copie du règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

4.7 Appui – Municipalité de Saint-Didace (Règlement sur la circulation des camions et véhicules-outils)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Didace désire adopter le règlement n° 390-2022 visant à interdire la circulation de camions et de véhicules-outils sur le chemin de Lanaudière, connectant au chemin Saint-Edmond sur notre territoire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports exige une résolution d'appui des municipalités limitrophes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a déjà adopté le règlement n° 679-21 interdisant la circulation de camions et de véhicules-outils sur le chemin Saint-Edmond et le chemin de la Chapelle;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-12-209

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil municipal, appui la Municipalité de Saint-Didace dans son initiative d'interdire la circulation des camions et des véhicules-outils sur certains chemins de son territoire.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2022-12-210

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 1 346 110,96 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de novembre 2022 représentant la somme de 33 197,72 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Nomination - Coordonnateur des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' il convient de nommer le coordonnateur et le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-12-211

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil municipal nomme Monsieur Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la municipalité de Saint-Barthélemy;

QUE la directrice générale, madame Julie Maurice soit nommée coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence pour la municipalité de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6.2 Entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence et financement

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC et des municipalités locales qui en font partie est de plus en plus sujet à des situations d'urgence nécessitant un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et désirent que la MRC administre les coûts;

CONSIDÉRANT l'article 569 du Code municipal du Québec et l'article 468 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU' il s'avère dans l'intérêt conjoint des parties de convenir d'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de prévoir le partage des coûts;

CONSIDÉRANT QU' en 2019, la municipalité de Saint-Barthélemy a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres qui a été remise à la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QU' il convient que la municipalité de Saint-Barthélemy autorise la MRC de D'Autray a utilisé les sommes provenant du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE ;

2022-12-212

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente relative au coordonnateur des mesures d'urgence avec la MRC de D'Autray et les autres municipalités participantes;

QUE la MRC de D'Autray soit autorisée à utiliser les sommes remises dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de novembre 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de novembre 2022.

7.2 Reddition de compte finale – PAVL PPA-CE dossier n°00031798-1-52055(14)-20220511-007

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-213

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy atteste les dépenses d'un montant de 27 540,87 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.3 Déneigement de la montée du Lac Robert – Avenant au contrat de Martin Laurendeau

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire au cadastre d'une partie de la montée du Lac Robert (lots n°5 121 261 et 5 121 264) sur une longueur d'environ 700 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-214

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QU' un avenant soit fait au contrat de déneigement des rues du village, du Domaine Dubois, de la rue de la Cabane et des installations municipales à l'entreprise Ferme Viateur Laurendeau et Fils inc. pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables, pour la saison 2022-2023.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Octroi – Contrat de collecte des matières organiques putrescibles

ATTENDU QUE la MRC de D'Autray est allée en appel d'offres public au nom de la Municipalité de Saint-Barthélemy pour la collecte des matières organiques putrescibles sur son territoire pour les années 2023-2024-2025, avec une option de renouvellement pour 2 ans (2026-2027);

ATTENDU QUE le prix soumis est fonction du nombre de collecte par année et du nombre de portes collectées;

ATTENDU QUE la firme EBI a présenté la soumission conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-215

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques putrescibles à la firme EBI pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 avec option de renouvellement pour 2 ans, pour le montant annuel de 36 600,32 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.2 Octroi – Mise à jour du rapport d'étude préliminaire pour le projet de prolongement des égouts sur le rang York

ATTENDU QUE l'étude préliminaire et l'estimation des coûts pour le prolongement des égouts date de 2019 et qu'il y a lieu de mettre à jour ce document afin de déposer une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-216

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Parallèle 54 Expert-conseil pour la mise à jour du rapport d'étude préliminaire pour le projet de prolongement des égouts sur le rang York au montant de 7 700,00 \$ plus les taxes applicables tel que décrit à l'offre de services professionnels N/Réf. : MSBA-2202 du 22 novembre dernier.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.3 Achat – Compresseur pour l'usine de traitement d'eau potable

2022-12-217

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation d'un compresseur pour l'usine de traitement d'eau potable à l'entreprise Ben électromécanique au coût de 7 751,74 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la soumission 1205 datée du 1^{er} décembre 2022;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de novembre 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de novembre 2022.

10.2 Renouvellement – Adhésion à la COMBEQ de l'inspecteur municipal

2022-12-218

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil autorise l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de monsieur Mathieu Gagnon inspecteur en bâtiment et en environnement, pour l'année 2023, au coût de 380,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.3 Dérogation mineure pour les deux terrains composés des lots 5 637 391, 5 637 392, 5 637 395, 5 637 396

CONSIDÉRANT QUE La demande de dérogation mineure vise à reconnaître comme étant dérogatoires les largeurs de deux terrains situés sur la montée des Laurentides, soit 35,99 mètres et 32,60 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne viendra pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'aura pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'aura pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne portera pas atteinte au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure a un caractère mineur. Reconnaissance des largeurs actuelles des terrains par une diminution de la norme de 4,9 mètres et 1,6 mètre la norme étant 37,5 mètres;

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec les prescriptions du règlement de dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication aux endroits désignés par le conseil en date du 15 novembre 2022 ainsi que le site internet de la municipalité à pareille date;

CONSIDÉRANT le CCU, lors de leur réunion tenue le 23 novembre 2022, recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure avec condition;

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-219

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil autorise la demande de dérogation mineure visant les deux propriétés comprenant les lots 5 637 392, 5 637 391, 5 637 395, 5 637 396 faisant front sur la montée des Laurentides, et autorise une largeur de 35,99 et 32,60 mètres pour les 2 terrains visés par la demande à condition que ceux-ci ne soient pas séparés à

moins qu'ils aient la superficie minimale requise par le règlement de lotissement pour le faire.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de novembre 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de novembre 2022.

11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2022-12-220

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 30,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 22.

Fin : 20 h 42.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-12-221

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 42.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Coulombe : Pourquoi un règlement d'une réserve financière pour la tenue des élections municipales.

Mise à jour du projet des égouts, est-ce le dernier?

Madame Bélanger : Réglementation de taxation : y aura-t-il des augmentations à prévoir?

Contrat de la collecte de matière organique Est-ce une filiale de EBI?

Le compresseur est-ce un remplacement?

Excavation Normand Majeau , est-ce un projet?

Selon la liste des chèques : Simon Hélie, déneigement?

Jean-François Blanchet :?

Magnor?

M. Rocheleau : Les caméras, on en est où?

Madame Bélanger : La sonnette, on en est où?